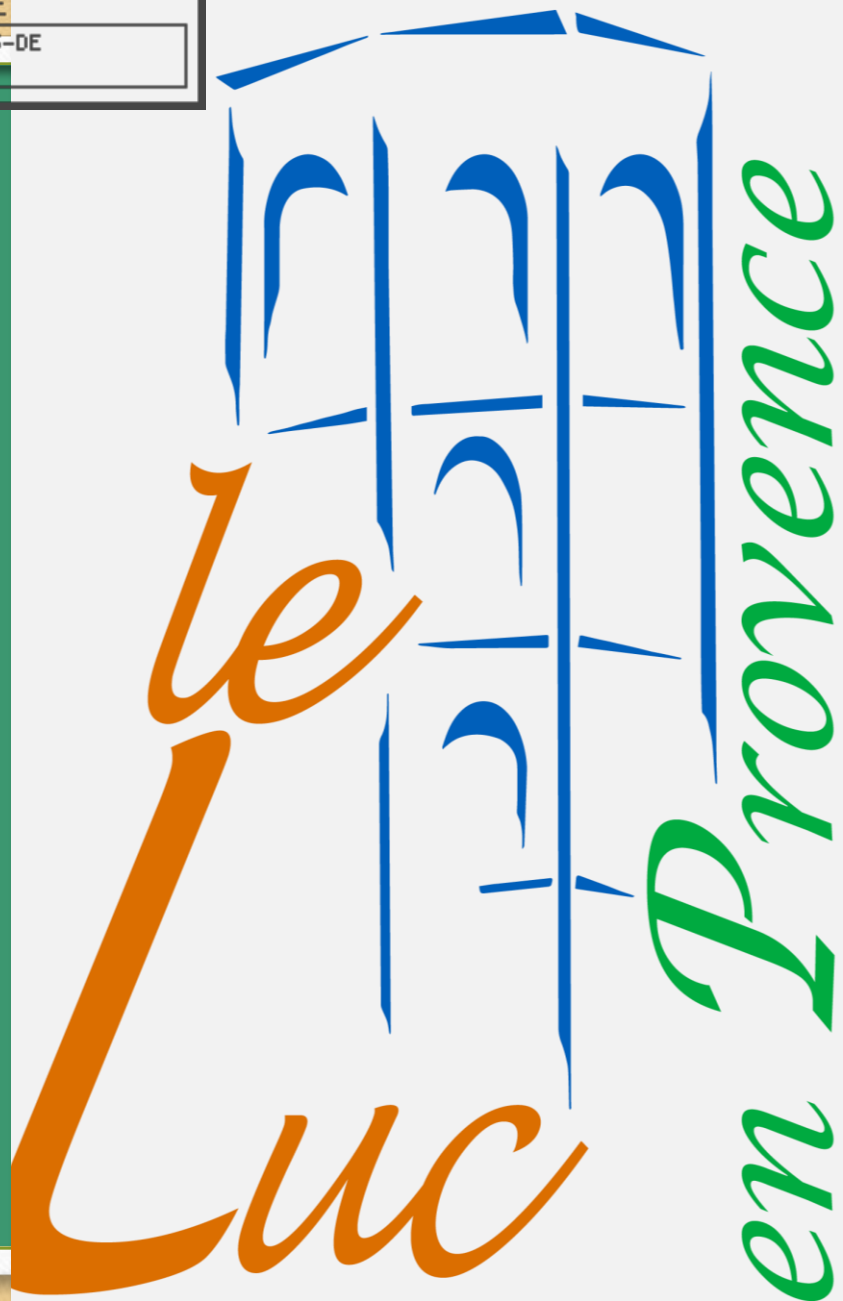


Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Conseil municipal du 4 mars 2021

Pris en application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 et particulièrement en application de l'article 107 relatif Transparence et responsabilité financière des collectivités territoriales

**ROB
2021**



Le Rapport d'orientation budgétaire

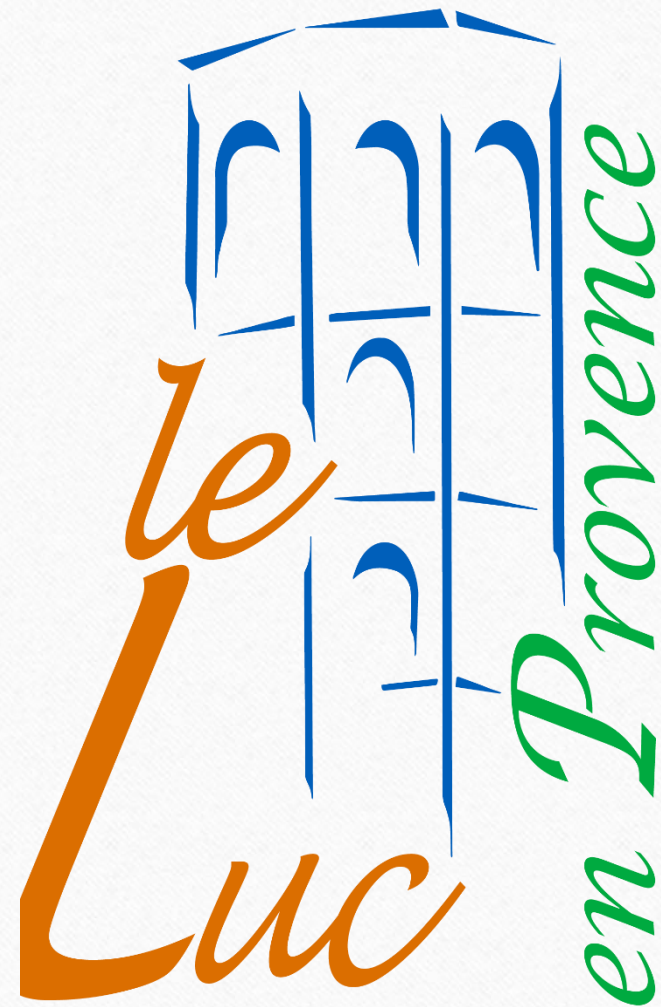
Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d'avoir une vision globale de l'environnement financier de la commune.

Le contenu des débats n'est pas précisé dans les textes.

L'ordonnance relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux (ordonnance du 26 août 2005 N°2005-1027) oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité.

Le contexte national et international

L'effet COVID



L'environnement économique et financier

Le rapport d'orientations budgétaires 2021 intervient dans un contexte d'incertitude sur le plan économique et financier au niveau international qui influe directement sur l'économie nationale.

En outre, la situation actuelle, due à la crise du covid-19, nécessite une grande prudence sur les prévisions établies à ce jour au niveau de l'économie mondiale, et en particulier française. Nous ne pourrions en connaître les conséquences que dans les mois à venir au fil de l'évolution de l'épidémie,

La Loi de Finances pour 2021 s'inscrit dans un plan de relance de l'économie afin d'atténuer les effets de la crise et favoriser la relance de l'activité.

L'objectif est de limiter les conséquences économiques et sociales de la crise en relançant la croissance économique.

Un environnement économique incertain affecté par la crise sanitaire

Le plan de relance ainsi que l'action massive de la Banque Centrale Européenne ont pour but de permettre un rebond rapide de l'activité en 2021. Grâce aux mesures de soutien déployées par le Gouvernement, le revenu des ménages a été largement préservé en 2020, tout comme l'appareil productif.

Des finances publiques fortement mobilisées

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

Cette mesure s'ajoutera à la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés.

Un niveau d'endettement encore plus élevé

La dégradation de l'endettement public liée à la crise sanitaire et aux mesures d'urgence et de relance de l'activité économique conduiront à mettre en place un mécanisme pour cantonner et apurer la dette COVID.

La poursuite d'une logique partenariale avec les collectivités territoriales

La loi de Finances Rectificative, pour 2020 a mis en place un « filet de sécurité budgétaire » pour les collectivités du bloc communal, afin de compenser les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire et économique. La Loi de Finance pour 2021 comprend des mesures fortes d'accompagnement des collectivités locales dans la relance économique.

Les principales dispositions de la loi de finances 2021 concernant les collectivités locales

Poursuite de la refonte de la fiscalité locale, stabilité des dotations, déclinaison territoriale du plan de relance et abandon des mesures de soutien budgétaire liées à la crise COVID-19, telles sont les principales orientations de la loi de finances 2021.

Les priorités du plan de relance :

- **La transition écologique**, pour un verdissement de l'économie,
- **La compétitivité des entreprises**,
- **La cohésion territoriale et sociale**, pour un soutien aux plus fragiles

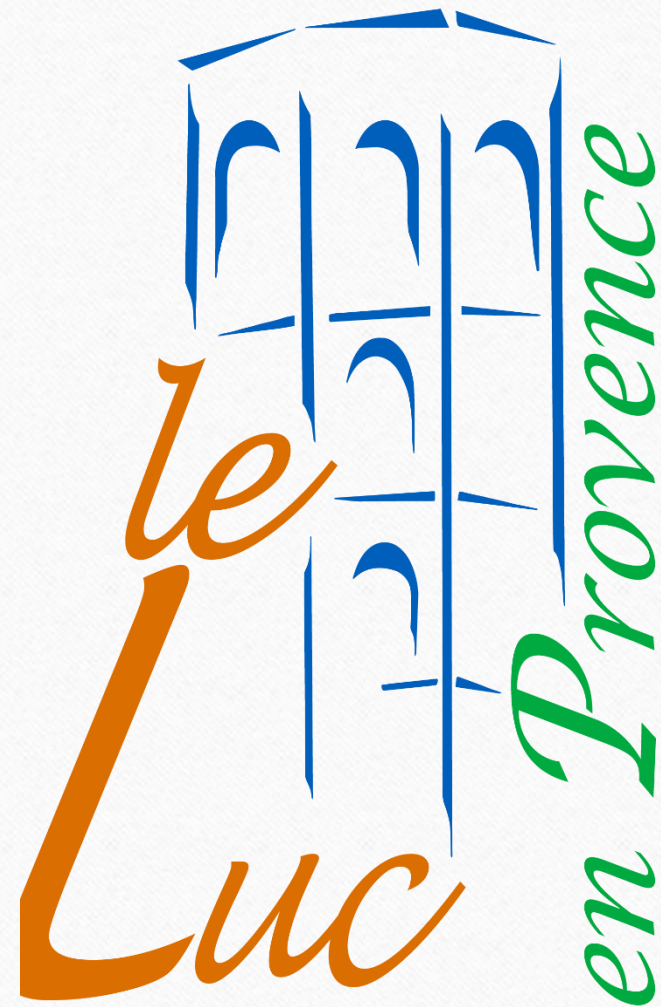
Une partie des crédits sont déconcentrés via les préfets et les sous-préfets à la relance

La non-reconduction des mesures de soutien

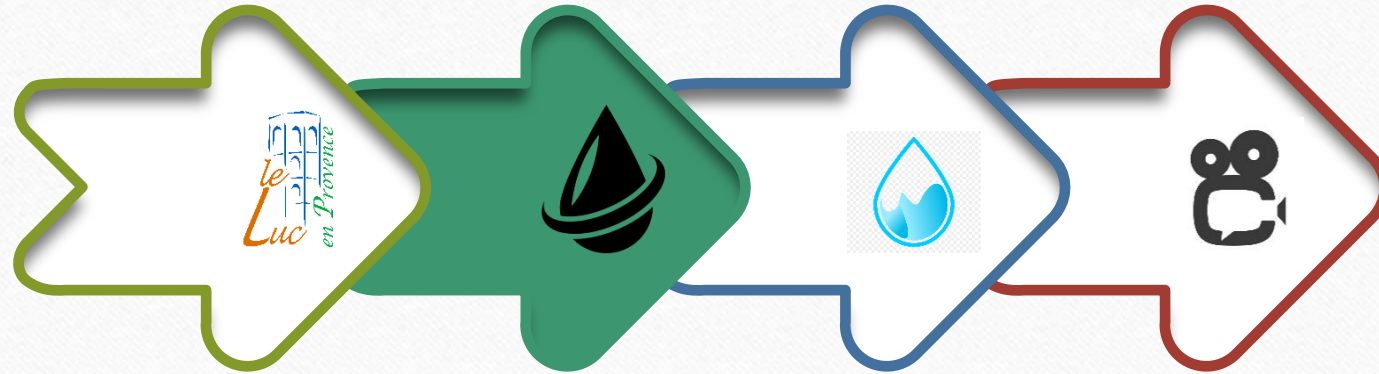
- Le gouvernement n'a pas suivi les recommandations du rapport sur l'impact du Covid-19 sur les finances locales.
 - Pas de reconduite du mécanisme de garantie des pertes de ressources fiscales et domaniales liées à la crise sanitaire mis en place dans le cadre de la Loi Finances Rectificative 3,
 - Pas d'extension de la compensation intégrale des pertes de versement mobilité prévue pour les Autorité Organisatrice de la Mobilité gérées en syndicats mixtes à celles gérées en régie.
- Les conséquences économiques de la pandémie liées au coronavirus sont visibles et non négligeables sur l'ensemble du monde. La contraction économique dans plusieurs secteurs d'activité impactent négativement la croissance économique mondiale, avec des disparités selon les pays et en fonction des mesures de confinement qui ont été prises pour lutter contre la propagation du virus. **Les collectivités territoriales connaissent une séquence difficile car leur situation financière est menacée par une perte des ressources de fiscalité économique.** Les effets pourraient être étalés sur plusieurs années.

Le contexte local

L'effet COVID



LES BUDGETS DE LA COMMUNE



01

Budget principal

Ce budget gère toutes les activités relevant des services publics administratifs

02

Budget annexe de l'eau

DSP – Déléataire : la SAUR

03

Budget annexe de l'assainissement

DSP – Déléataire : la SAUR

04

Le Cinéma

Pour cette activité, il a aussi été décidé de lui attribuer un budget propre



La commune adhère à la Communauté de Communes Cœur du Var à qui elle a délégué les compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Actions sociales d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire d'intérêt communautaire
- Enfance-Jeunesse
- Transport

Nous avons adhéré aux syndicats intercommunaux et agences

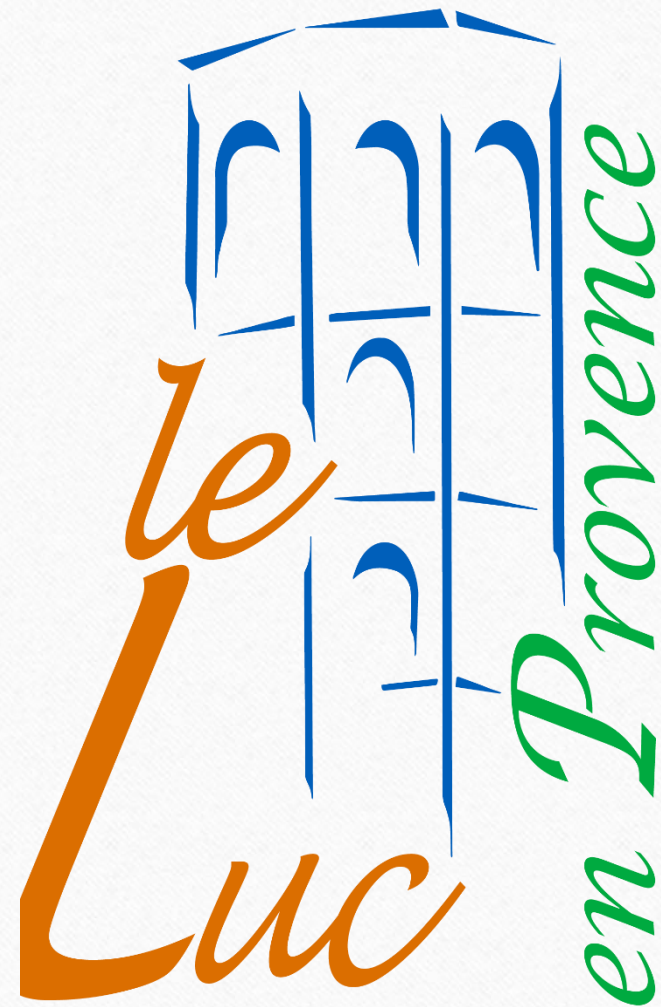
- SICTIAM -
- SYMIELEC VAR – SYndicat Mixte de l'Energie des communes du Var
- ID83 – Agence Départementale d'Ingenierie Publique
- Syndicat mixte du massif des Maures
- Syndicat mixte de la base de loisirs
- Syndicat de la source d'Entraigue

Etat du patrimoine

- L'état du patrimoine communal, après études réalisées et en cours, confirme une vétusté importante des bâtiments communaux dont l'aléa va de vétuste à péril (imminent pour certains)
- En matière énergétique, la rénovation du chauffage et le besoin de fraîcheur en été nécessite de travailler sur des réhabilitations structurelles et énergétiques. Des études sur la meilleure gestion thermique sont à prévoir en vue d'obtenir des certificats d'économie d'énergie pour nos bâtiments. Un plan pluriannuel

ANALYSE RETROSPECTIVE 2015 - 2020

Comptes administratifs de la Commune

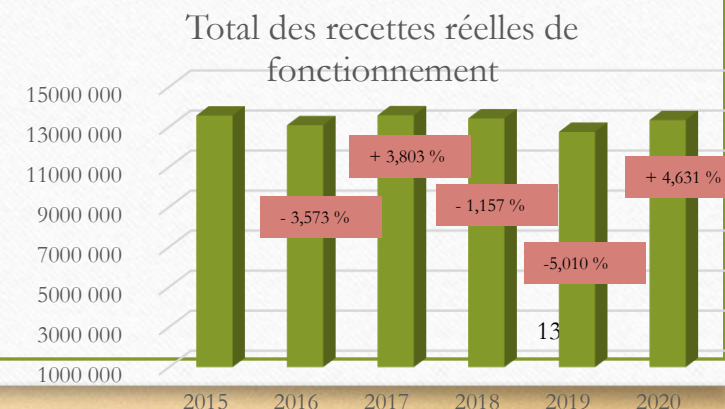


Les recettes de fonctionnement

083-218300739-20210305-21_15-DE
Regu le 05/03/2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total des recettes réelles de fonctionnement	13 568 864	13 083 989	13 581 628	13 424 430	12 751 882	13 346 565
Evolution en %		-3,573	+3,803	-1,157	-5,010	+4,663
Produit des contributions directes (art 73111)	5 434 191	5 285 245	5 374 734	5 386 979	5 454 320	5 742 730
Fiscalité indirecte(art 7351 - droit enregistrement +7381 – concessions)	539 736	606 804	673 589	702 320	775 775	764 945
Dotations et participations (chap 74)	2 759 103	2 457 201	2 448 189	2 433 037	2 272 924	2 358 271
Autres recettes	4 894 490	4 960 927	5 299 427	4 951 286	4 194 364	4 480 619
Autres recettes DONT						
70 Produits de services et vente	697.021	725.482	698.088	733.067	802.164	561.177
73 221 FNGIR (Fond de garantie)	527.400	527.400	527.400	526.834	527.237	527.237
7318 – Rôle supplémentaire					21.162	89.050
73223 Fond Péréquation InterCo (FPIC)	30.000	169.248	176.719	186.517	189.943	200.991
7343 Taxe Pylône	32.955	38.294	39.376	40.220	41.240	43.195
752 Revenu des immeubles	116.762	133.403	126.554	98.278	120.617	92.649
77 Régularisations exceptionnelles	18.592	26.170	617.675	218.148	12.071	249.761
Attribution de compensation CCCV	2.002.030	2.002.030	1.958.739	1.821.775	1.397.580	1.297.580

Entre 2015 et 2019, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de -6 %, et entre 2019 et 2020, elles progressent de 4,6 %

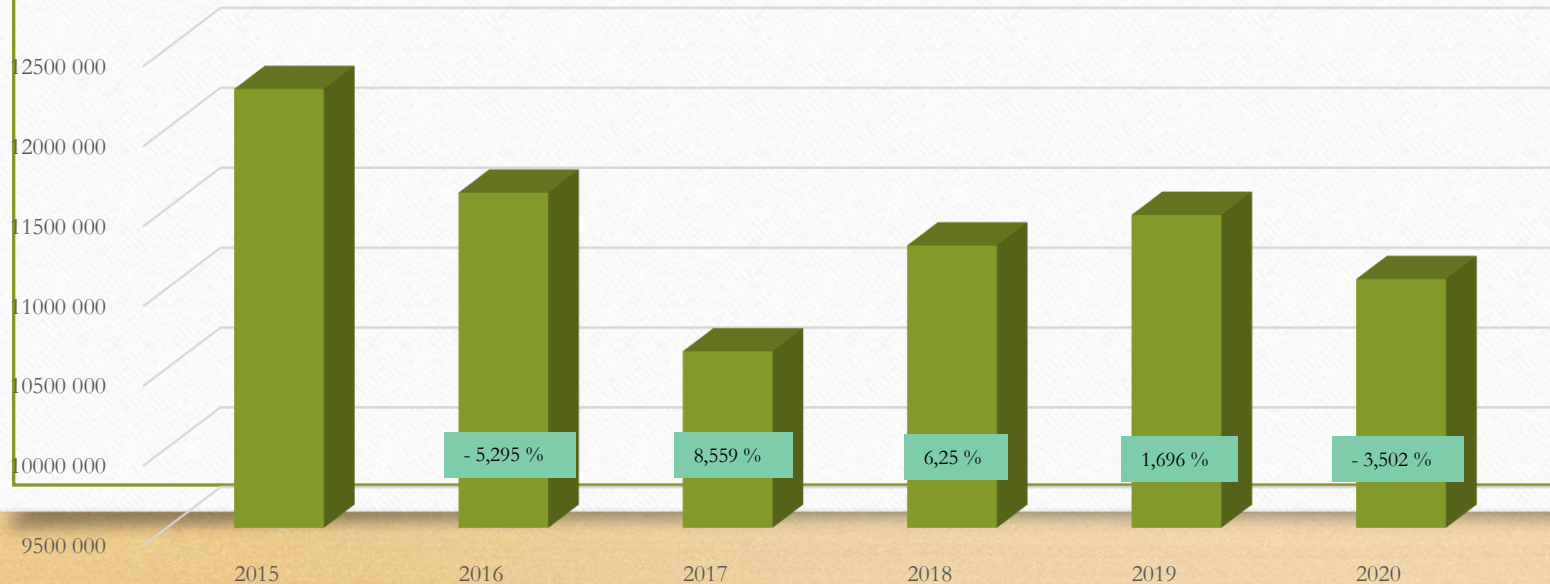


* : L'année 2020 est une estimation

Les dépenses de fonctionnement

AR PREFECTURE
083-218300739-20210305-21_15-DE
Regu le 05/03/2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total des dépenses réelles de fonctionnement	12 246 892	11 598 470	10 605 716	11 268 526	11 459 624	11 058 295
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6 673 841	6 490 925	6 567 534	6 846 243	7 174 160	7 357 017
Atténuation de charges perso (chap 013)	161 928	29 495	86 298	160 600	191 878	154 233
Charges de personnel corrigées (Rapport DGFIP)	6 511 914	6 461 430	6 481 236	6 685 644	6 982 282	7 202 784
Charges à caractères général (chap011)	2 661 045	2 136 364	2 090 762	2 457 878	2 553 421	2 256 884
Contingents et participations obligatoires (art 655)	1 112 548	967 113	736 982	626 683	211 212	104 301
Subventions versées (art 657)	1 413 755	882 825	834 599	743 175	755 275	765 235
Autres charges de gestion courantes (art 65 hors 655 et 657)	149 813	136 955	148 452	161 226	169 477	170 073
Intérêts de la dette (art 66111)	239 576	213 767	212 240	186 684	162 012	154 406
Autres dépenses	428 403	1 178 239	1 139 526	847 907	906 112	931 027



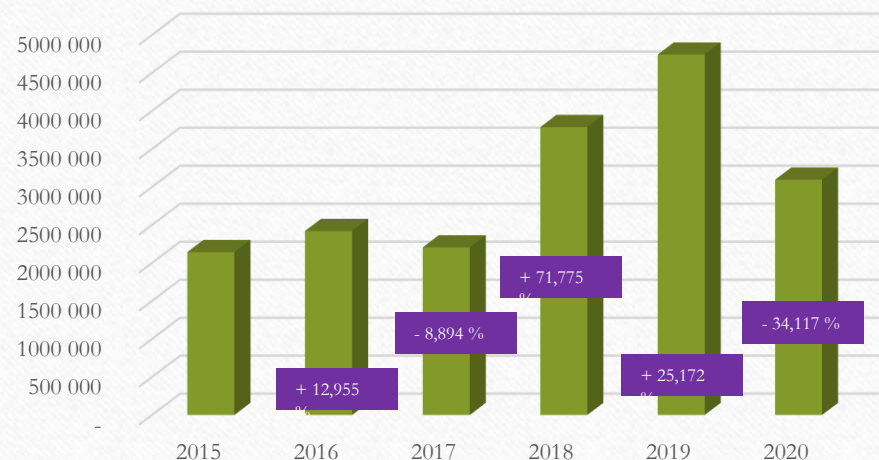
Entre 2015 et 2019, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de -6,4 %, et entre 2019 et 2020, elles diminuent de 3,5 %, surtout liées à la crise sanitaire.

Les recettes d'investissement

083-218300739-20210305-21_15-DE
Regu le 05/03/2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total des recettes réelles d'investissement	2 142 942	2 420 559	2 205 280	3 788 113	4 741 671	3 095 498
Evolution en %		+12,955	-8,894	+71,775	+25,172	-34,717
FCTVA (art 10222)	396 766	178 193	285 540	69 192	182 432	347 166
Subventions perçues (chap13)	255 807	295 426	197 447	304 421	401 301	211 817
Taxes d'urbanisme	186 111	195 475	231 409	205 437	277 266	543 888
Emprunts art 16 hors 166 et 16449)	1 000 000	1 500 000			1 400 000	
Autres Recettes	304.258 €	251.465 €	1.490.884 €	3.209.083 €	2.486.652 €	1.992.627 €

Total des recettes réelles d'investissement



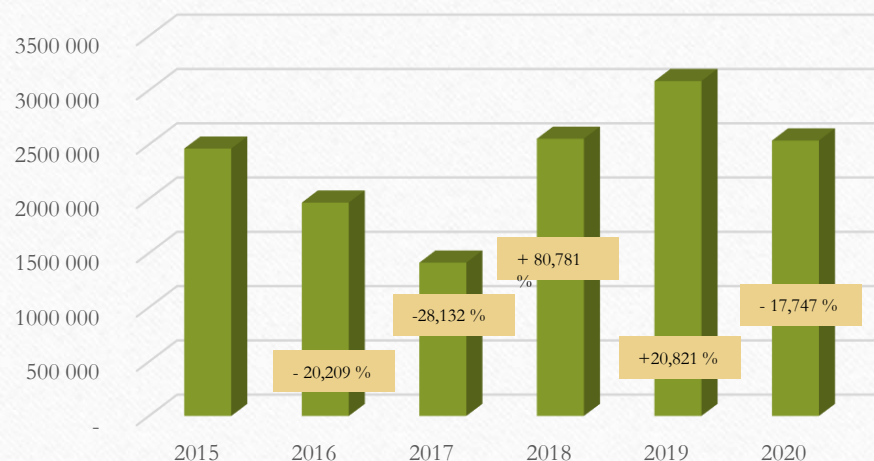
L'évolution moyenne des recettes d'investissement sur ces 6 dernières années est de 44,5 %, avec 2 années exceptionnelles en 2018 et 2019 (*notamment lié aux emprunts contracté*)

Les dépenses d'investissement

NO. PREFECTURE
083-218300/39-20210305-21_15-DE
Reçu le 05/03/2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total des dépenses réelles d'investissement	2 462 511	1 964 864	1 412 109	2 552 818	3 084 336	2 536 968
Evolution en %		-20,209	-28,132	+80,781	+20,821	-17,747
Dépenses d'équipement(art 20,21,23 hors 204)	1 338 258	568 488	626 346	1 415 977	2 280 873	1 808 289
Evolution en %		-57,529	+10,178	+126,069	+61,081	-20,719
Subventions d'équipement (art 204)	14 280	452 006	19 095	30 450	110 612	29 360
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	810 031	813 474	765 550	756 710	692 850	699 059
Autres investissements	520 526	386 580	301 727	559 473	137 380	141 199

Total des dépenses réelles d'investissement



L'évolution moyenne des dépenses d'investissement sur ces 6 dernières années est de 3 %.

L'année 2020, compte tenu du contexte électif et de la crise sanitaire, a ralenti les dépenses d'équipement de la commune.

COMPARATIF LE LUC / STRATE NATIONAL

083-218300739-20210305-21_15-DE
Regu le 05/03/2021

% dépenses personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Même strate = 58 %

Le Luc fait partie des 30% des collectivités de la strate ayant la valeur la plus élevée pour l'indicateur des dépenses de personnel

63 %

Dépenses d'équipement / hab = 104 €

Même strate = 355

104 €

Nombre d'habitants en 2020 : 11.176

Potentiel fiscal / hab en 2020 = **833,61 €**

Moyenne même strate = 1.060,68 €

Indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du CGCT

Potentiel financier / hab = **883,35 €**

Moyenne même strate = 1.149,47

Dette / hab

Même strate = 850 €

548 €

Dépenses réelles de fonctionnement / hab

Même strate = 1.156 €

989 €

Recettes réelles / hab = 1.193,85 €

Même strate = 1.347,75 €

Ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale

1193 €

412 €

Taxe Foncier Bâti
Moyenne strate : 448,61 €

3.680 €

Valeur locative
Moyenne strate : 3.689,85 €

253 €

Taxe habitation
Moyenne strate : 362,57 €

679 €

Fiscalité Ménages
Moyenne strate : 817,42 €

14 €

Taxe Foncier Non Bâti
Moyenne strate : 6,24 €

L'année 2021 sera marquée par la suppression de la TH pour les communes. En contrepartie, elles percevront la part départementale de la taxe sur les propriétés bâtie, répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à neutraliser les situations de sur ou sous compensation.

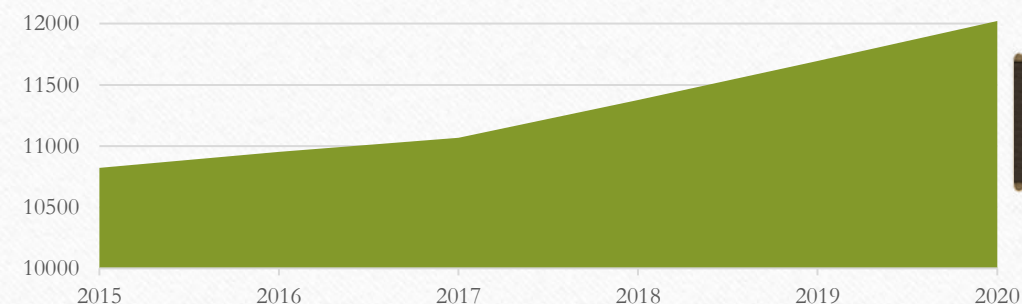
Ce taux sera définitivement connu fin mars.

Taxe habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe sur les pylônes	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	Garantie individuelle de ressources (FNGIR)	Total
2 832 334	2 759 970	150 426	43 195	266 828	527 237	6 579 990

Taux (inchangés depuis 2013) :

- **Taxe habitation** : 18,94 %
- **Taxe foncière bâti** : 21,67 %
- **Taxe foncière non bâti** : 122,58 %

Courbe évolution nb hab commune



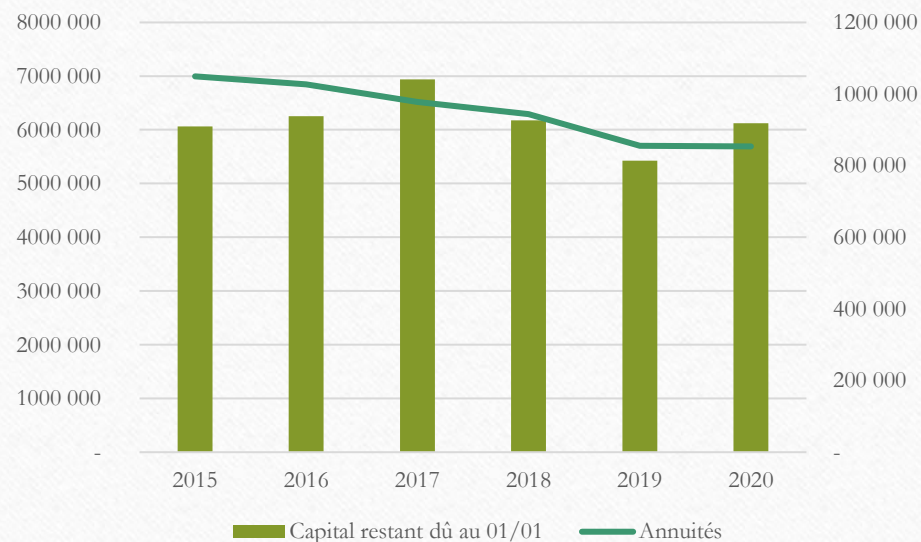
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etat compensation Taxe foncière (bâti & non bâti) perçue	31 102	33 084	27 965	26 122	26 084	24 897
Etat – compensation taxe habitation perçue	257 606	225 858	300 878	312 964	338 289	341 910

Attribution de compensation de la commune versée en 2020 par la CCCV : 1 297 580 €

Le niveau de l'endettement

AR PRÉFECTURE
083-218300739-20210305-21_15-DE
Regu le 05/03/2021

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital restant dû au 01/01	6 062 392	6 252 360	6 938 886	6 173 335	5 424 714	6 123 774
Annuités	1 049 607	1 027 241	977 791	943 394	854 863	853 466
Evolution CRD en %		+3,134	+10,98	-11,033	-12,127	+12,887
Evolution Annuités en %		-2,131	-4,814	-3,518	-9,384	0,163



La commune a davantage financé ses comptes en recourant à l'emprunt entre le 1/1/2015 et le 1/1/2020

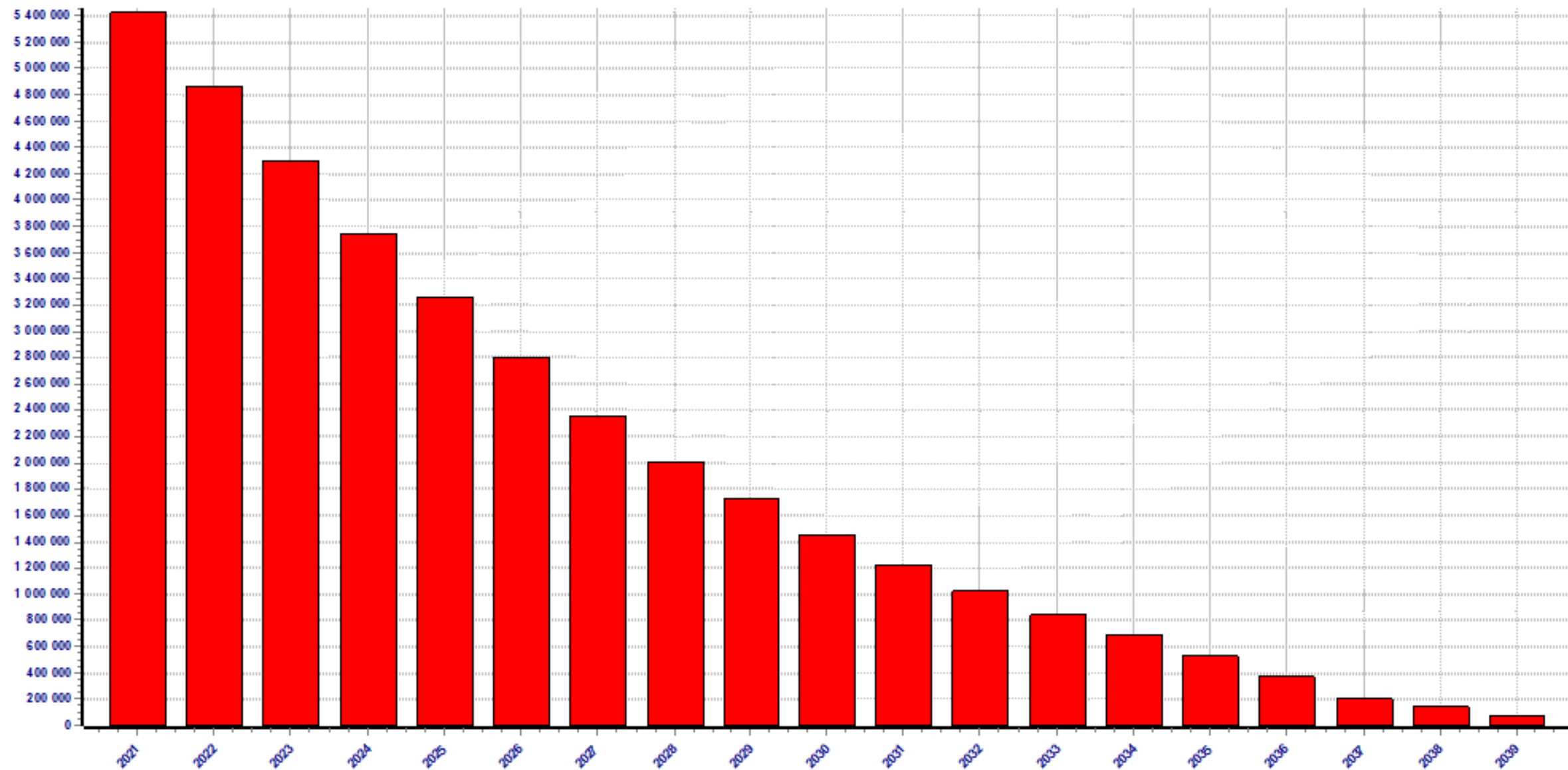
La capacité de désendettement de la commune est ainsi au 1/1/2020 de **11 ans et 7 mois**, alors que la moyenne de la strate est de 4,3 ans

AR PREFECTURE

083-218300739-20210305-21_15-DE

Reçu le 05/03/2021

Evolution de l'encours



ANALYSE DE LA CAF

083-218300739-20210305-21_15-DE
Regu le 05/03/2021

ANALYSE DE LA CAF PAR HABITANT						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAF BRUTE	46	144	162	128	49	82
STRATE	171	186	179	189	196	NC
CAF NETTE	-35	65	90	59	-14	19

ANALYSE DE LA CAF EN VALEUR

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAF BRUTE	457.885 €	1.487.852 €	1.724.685 €	1.400.145	538.570 €	943.885 €
CAF NETTE	-352.147 €	674.378 €	959.134 €	643.435 €	-154.281 €	244.566 €

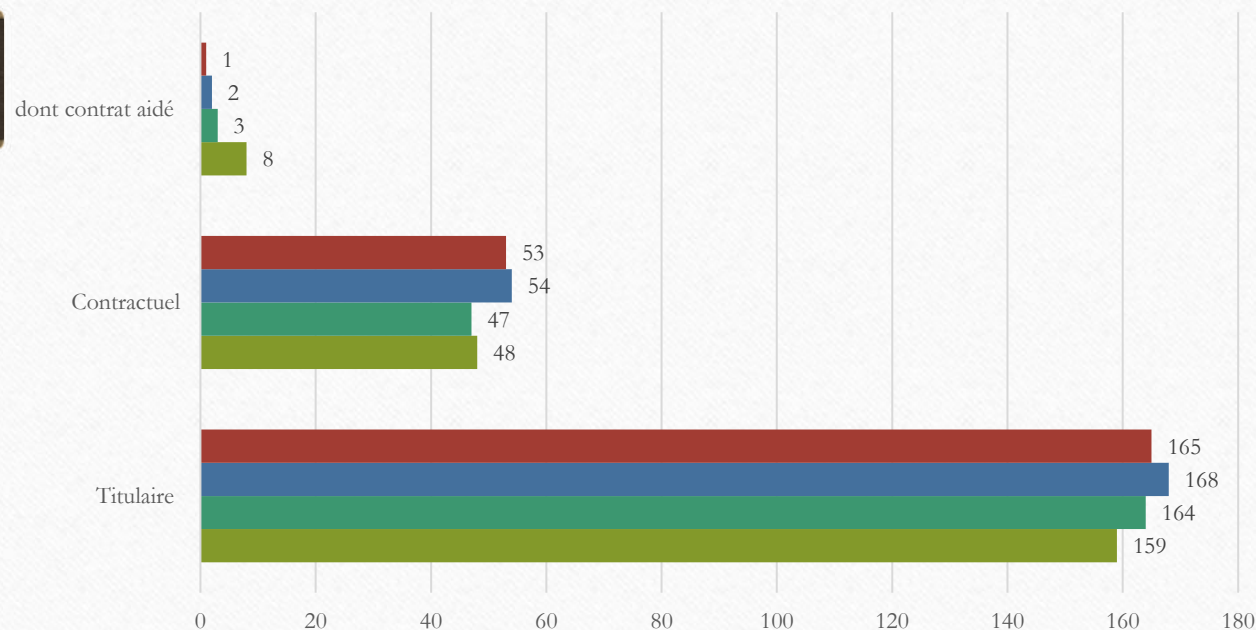
- La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable
- A noter une forte augmentation de la CAF sur l'année 2020, qui revient dans la moyenne de la strate.

CAPITAL HUMAIN

PAR PREFECTURE
083-218300759-20210305-21_15-DE
Regu le 05/03/2021

Effectif en ETP	2017	2018	2019	2020
Titulaire	156,5	161,37	166,17	163,84
Contractuel (permanent / non permanent)	43,57	43,68	48,1	46,54
dont contrat aidé	7,57	2,74	2	0,57
contrat d'apprentissage	0	0	0	0
TOTAL	200,07	205,05	214,27	210,38

Evolution du nombre de salariés



- Entre Août 2020 et 2021, l'effectif a diminué de 4 ETP (soit 5 personnes), notamment par des départs à la retraite d'agent (3) et des mutations (2)

Evolution de la masse salariale (réalisée)

	2016	2017	2018	2019	2020
	6 490 925	6 567 534	6 846 243	7 174 160	7 357 017
	29 495	86 298	160 600	191 878	154 233
Masse salariale corrigée	6 461 430	6 481 236	6 685 644	6 982 282	7 202 784

Entre 2016 et 2020, la masse salariale évolue défavorablement de 13,3 %. Entre 2019 et 2020, elle a augmenté de 2,6 % (Titularisation/Mutation de 4 agents à salaire plus élevé et notamment par une augmentation significative des régimes indemnitaires de plus de 53 000 euros



2

	BP 2020	BP 2021
Chapitre 012	7 421 647,00 €	7 417 181,00 €
Recettes / remboursement	222 000,00 €	237 000,00 €
Total	7 199 647,00 €	7 180 181,00 €

Entre les budgets prévisionnels 2020 et 2021, la masse salariale prévisionnelle reste stable. En comparant le budget prévisionnel aux réalisations de l'année précédente, nous constatons une augmentation de la masse salariale liée à des recrutements de contractuels pour faire face à la crise sanitaire essentiellement

3

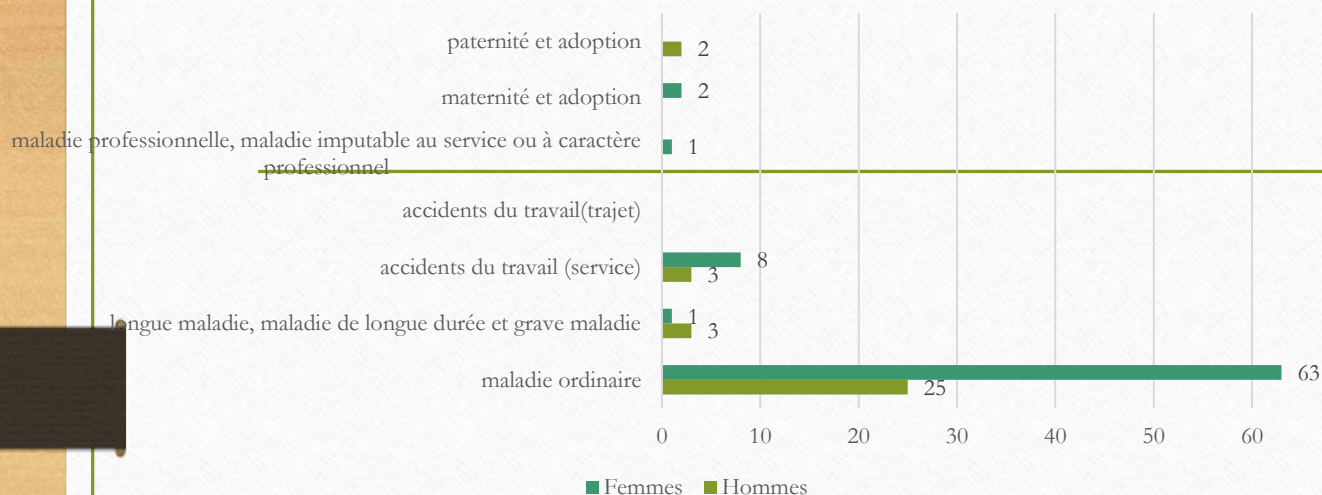
Tableau des rémunérations accessoires

	Heures supplémentaires	Astreintes	Régime indemnitaire	NBI
2017	27 727,89 €	Néant	556 951,56 €	42 767,60 €
2018	8 482,08 €	19 381,00 €	644 376,88 €	57 354,24 €
2019	25 949,71 €	23 590,64 €	719 390,64 €	63 722,63 €
2020	32 934,69 €	28 448,14 €	772 878,04 €	59 729,35 €
VARIATION 2019 – 2020	+ 6 984,98 €	+ 4 857,50 €	+ 53 487,40 €	- 3 993,28 €

JOURS D'ABSENCE & ARRETS DE TRAVAIL

083-218300739-20210305-21_15-DE
Regu le 05/03/2021

Nombre d'arrêts de travail



	Nombre journées d'absence
maladie ordinaire	3424
longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie	1460
accidents du travail (service)	692
accidents du travail (trajet)	0
maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	365
maternité et adoption	294
paternité et adoption	22
autres raisons	

La municipalité doit poursuivre son effort sur la masse salariale engagé en 2020 compte tenu du poids des RH sur le budget de fonctionnement ($> 63\%$). Cependant, la crise sanitaire et le renforcement des protocoles sanitaire exigé pour la poursuite de certaines activités (*écoles, activité périscolaire, ATSEM, restauration...*) nécessitent un renfort des équipes pour assurer le bon fonctionnement des services.

Une priorisation des embauches et de type de contrat doit être engagée sur cette nouvelle année.

MESURES RH

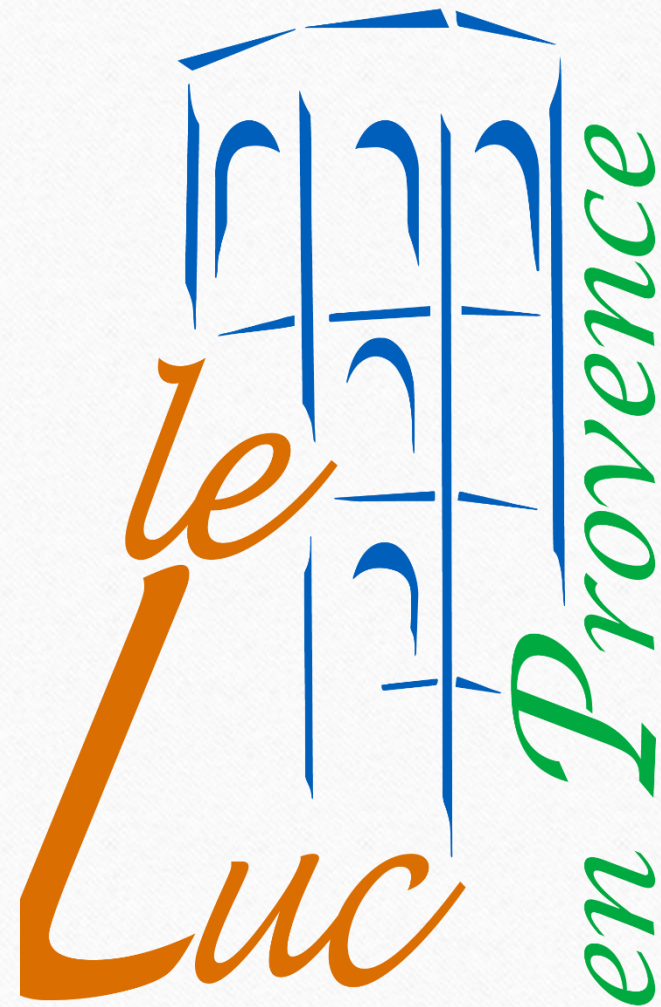
- **COVID**
 - Premier changement de taille liée au COVID : le jour de carence est suspendu engendrant une augmentation de la masse salariale. Cet effet est décuplé par le nombre de jours d'absences pour maladie ordinaire qui a atteint en 2020 un nombre de jours records.
 - Du fait du nombre d'absences, les agents ont été appelés plus fréquemment à réaliser des remplacements et des interventions d'astreintes.
- **Fin de la mise en œuvre de PPCR**
 - Dans le cadre de la poursuite et de l'achèvement des mesures du protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR) débuté en 2016, certains agents de catégories A et C bénéficient dès 2021 d'un reclassement indiciaire qui aurait dû intervenir le 1er janvier 2020.
- **Réévaluation annuelle de l'IC CSG**
 - Autre dispositif prenant une nouvelle forme au 1er janvier : l'indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée (IC CSG).
- **Prime de précarité des contractuels**
 - Comme dans le secteur privé, les agents bénéficiant de contrats courts, à savoir des CDD d'une durée inférieure ou égale à un an, toucheront désormais une prime de précarité équivalente à 10 % de leur salaire brut.
- **Les lignes directrices de gestion :**
 - Les lignes directrices de gestion entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021, elles définissent les grands critères de la mise en place de la politique RH

PROVISION SAGEP

- Le contentieux SAGEP est toujours d'actualité, cette dernière ayant fait appel de la décision du tribunal administratif de Toulon du 25 juin 2019. Pour rappel, à la suite de cette décision, la commune du Luc en Provence a dû verser à la SAGEP une indemnité de résiliation de contrat s'élevant à 277.584 €. Le montant s'élève donc au 01/01/2021 à 982 416 €.
- Le contentieux n'est pas définitivement clos, c'est la raison pour laquelle nous avons inscrit sur le budget 2021 une provision de 100 k€
- Une négociation est en cours et un protocole est en cours de rédaction

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRIMITIF 2021



Les projets d'investissement – Principaux postes

Prévisions 2021 : 3.894.235 € (hors RàR)

- Voirie – 514.000 €
- Plan toitures – 340.000 €
- Plan Ecole – 272.000 €
- Plan lumière – 100.000 €
- Plan informatique – 168.600 €
- Urbanisme – 132.000 €,
- Réserve foncière - 700.000 €
- St Honorat – 1 488 000 €
- Matériel technique – 120.000 €
- Gymnase Gaudin – 163.200 €
- Politique de la Ville – 138.320 €

Les projets en fonctionnement – Principaux postes

- Subventions aux associations - **63.000 €**
- Manifestations sportives et culturelles – **132.781 €**
- Etudes à réaliser

PARTENARIAT	ETUDES A REALISER
SYMIELEC	PREDIAG ENERGETIQUE
-	AMENAGEMENT ACCUEIL
	INFORMATIQUE
UNIVERSITE	CAMPUS CONNECTE

Perspectives des dépenses de fonctionnement 2021

083-218300739-20210305-21_15-DE
Regu le 05/03/2021

- La masse salariale – 7.417.181 € (-0,06 % par rapport à 2020)

Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Au 1 janvier de l'année	6 727 629 €	6 889 499 €	6 810 000 €	6 981 845 €	7 220 000 €	7 421 647 €

- Les charges financières – 129.536,88 € (- 15,6 % par rapport à 2020)

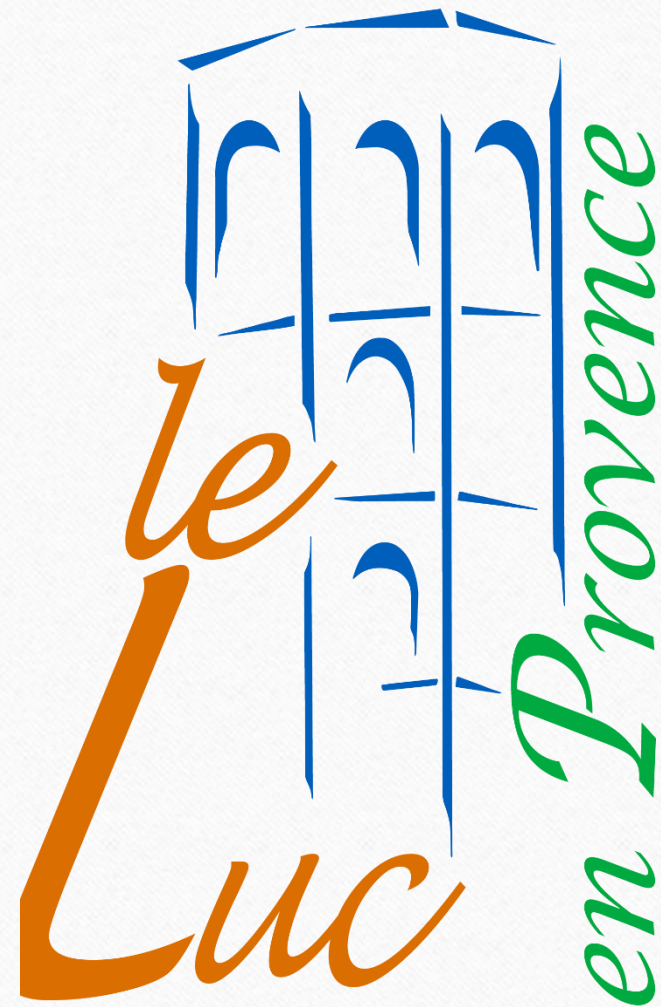
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Au 1 janvier de l'année	241 000 €	240 000 €	215 000 €	189 000 €	163 000 €	153 500 €

- Les dépenses générales – 3.098.185,83 € (+ 6,5 % par rapport à 2020)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Au 1 janvier de l'année	3 067 742 €	2 765 002 €	2 654 038 €	2 975 784 €	2 895 386 €	2 909 430 €

LES BUDGETS ANNEXES

EAU, ASSAINISSEMENT, CINEMA



FONCTIONNEMENT

- Dépenses de fonctionnement
 - Remboursement des intérêts d'emprunt
 - Entretien du réseau

2018	2019	2020	2021
663.793 €	556 008 €	578 483 €	762 025,03 €

- Recettes de fonctionnement
 - Taxes

INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'investissement
 - Réalisation
 - Création
 - Mise aux normes...

2018	2019	2020	2021
3 171 302 €	2 178 297 €	2 495 964 €	2 398 210,24€

- Les recettes d'investissement
 - FCTVA,
 - Report excédent fonctionnement
 - Dotation aux amortissements

FONCTIONNEMENT

- Dépenses de fonctionnement
 - Participation communale au SIAE
 - Amortissement

2018	2019	2020	2021
393 530 €	361 340 €	432 974 €	633 249,23 €

- Les recettes de fonctionnement
 - Redevance des usagers
 - Dotation aux amortissements

INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'investissement
 - Réalisation
 - Création
 - Mise aux normes...

2018	2019	2020	2021
1 201 965 €	1 441 722 €	1 566 193 €	1 709 129,09 €

- Les recettes d'investissement
 - Dotation aux amortissements

FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de fonctionnement**
 - Personnel – 65.000 €
 - Frais de programmation – 35.000 €

A noter que compte tenu du contexte sanitaire, l'activité s'est trouvée fortement réduite.

Réouverture prévue en mai 2021

2018	2019	2020	2021
127 636 €	139 968 €	154 937 €	173 070 €

- **Recettes de fonctionnement**
 - Entrées au cinéma
 - Participation municipale
 - 2020 : 91.000 €
 - 2021 : 130 833,40 €

INVESTISSEMENT

- **Les dépenses d'investissement**
 - Aménagement intérieur, peinture...

2018	2019	2020	2021
26 101 €	36 786 €	44 773 €	52 889 €

- **Les recettes d'investissement**
 - Amortissement

CONCLUSION

- **La crise sanitaire** obère encore de nombreuses actions permettant à la collectivité de rayonner sur le territoire, mais seront néanmoins engagées dès que les conditions le permettront
- Compte tenu des projets pour lesquels la municipalité souhaite s'engager, il s'avère plus que nécessaire que de **rechercher des nouvelles sources de financement** ou des subventions disponibles.
- **L'amélioration des voiries** est un engagement qui se tiendra jusqu'à la fin de ce mandat.
- De nombreuses structures vétuste ou en péril imminent doivent être réaménagées ou déconstruites. Le site de **St Honorat** sera remis en état d'ici l'été 2022 et la route Lazare CARNOT (RD433) sera réouverte. Un plan doit démarrer cette année.
- Toutes les **études inscrites au programme 2021** permettront de voir émerger un lycée régional sur le mandat, un campus (décision du Ministère en Juin 2021), des installations sportives ou un réaménagement des accueils dus aux lucois

